

Inscription à la formation franco-allemande : Résolution des conflits et médiation interculturelles

M2 Module de perfectionnement

| du 24 au 31 Octobre 2026 | à Sanary-sur-Mer |

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse	Ville	Code postal
Adresse mail	Numéro de téléphone	
Formation / Études / Profession		

Connaissances linguistiques

Langue première				
Comment évaluez-vous vos connaissances de l'autre langue ? (cochez les cases correspondantes)				
	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Faibles
Orales	☐	☐	☐	☐
Écrites	☐	☐	☐	☐
Maîtrisez-vous d'autres langues ? Lesquelles ?				

Vos expériences

Avez-vous de l'expérience en tant que formateur/rice ou animateur/rice ? Si oui, merci de préciser.
Qu'est-ce qui motive votre participation ?

Avez-vous déjà participé à une rencontre franco-allemande ? Si oui, quel type de rencontre ?
Autres remarques

La formation est subventionnée par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Les frais de participation de **470 €** (340 € tarif réduit / 750€ lors d'une prise en charge par l'employeur) comprennent le programme ainsi que l'hébergement en pension complète en chambres de deux ou trois.

Le tarif réduit s'adresse aux étudiant.e.s ainsi qu'aux personnes en formation professionnelle ou en recherche d'emploi.

Je paie le montant de _____ (340€/470€/750€) euros.

Avec cette inscription, je m'engage à verser **un acompte de 150 €** (et de **100 €** en cas de tarif réduit) dans les deux semaines suivant la réception de la confirmation d'inscription et/ou de la facture. Le reste de la somme sera versé au plus tard un mois avant le début du stage.

☐ En cochant cette case, je donne mon accord pour que mes coordonnées (Nom, prénom, ville, code postal et adresse mail) soient visibles sur la liste des participant.e.s du stage.

Lieu, date

Signature

Nous acceptons également les signatures digitales !

Conditions générales de vente

§ 1 Inscription

En nous envoyant votre formulaire d'inscription complété et signé, vous indiquez votre volonté ferme et définitive de participer au stage.

Le contrat est conclu avec l'envoi, par mail ou courrier, de la confirmation écrite d'inscription par le B.D.L. e.V. P.L.I.B. e.V. est entièrement libre d'accepter ou de refuser l'inscription d'un.e stagiaire, dans l'objectif d'assurer la constitution d'un groupe de stagiaires ayant une dynamique favorable à l'apprentissage dispensé.

§ 2 Acompte/Frais de participation

Dans les 14 jours de réception de la confirmation d'inscription, le/la stagiaire s'engage à payer l'acompte suivant :

- 100 € lorsque le coût du stage est de 340 €,
- 150 € lorsque le coût du stage est de 470€ ou 750 €.

Le solde est à payer au plus tard 1 mois avant le début du séminaire par virement au bénéfice du REGC ou de l'association partenaire, tel que précisé sur la confirmation d'inscription envoyée au/à la stagiaire.

Si l'inscription a lieu moins d'un mois avant le début du stage, le coût total du stage est dû.

§ 3 Annulation de la participation au stage par le/la stagiaire

Le/la stagiaire peut annuler sa participation au stage à tout moment, par mail ou courrier adressé à P.L.I.B. par l'intermédiaire de Sophie Cunin : s.cunin@landjugend.de, ou à l'adresse Bund der Deutschen Landjugend e.V., Claire-Waldoff Strasse 7, 10117 Berlin.

En cas d'annulation par le stagiaire, P.L.I.B. e.V. peut demander une indemnisation proportionnée, dont le montant forfaitaire est le suivant :

- Annulation plus de trois semaines avant le début du stage : frais de traitement de dossier d'un montant de 30 €
- Annulation entre 3 semaines et 1 semaine avant le début du stage : 50 % des frais d'inscription au stage,
- Annulation moins d'1 semaine avant le début du stage, ou non-participation au stage sans l'avoir annulé : 100 % des frais d'inscription au stage.

Si, avec l'accord de P.L.I.B. e.V., le/la stagiaire ayant annulé sa participation est remplacé.e par un.e autre stagiaire, cette personne doit payer les frais de participation, à moins qu'elle ne puisse bénéficier du prix réduit.

§ 4 Annulation du stage par P.L.I.B. e.V.

Dans tous les cas, P.L.I.B. e.V. remboursera au/à la stagiaire la totalité de ses frais d'inscription.

Si le stage est annulé pour des raisons internes (maladie d'une personne de l'équipe, insuffisance d'inscrit.e.s, ...), P.L.I.B. e.V. rembourse au/à la stagiaire ses frais d'annulation de transports.

Si le stage est annulé pour des raisons extérieures (pandémie, guerre, terrorisme, ...), P.L.I.B. e.V. ne rembourse pas au/à la stagiaire ses frais d'annulation de transports.

§ 5 Modification des modalités du stage

P.L.I.B. e.V. s'engage à dispenser la formation citée en en-tête du formulaire d'inscription selon les modalités mentionnées dans la plaquette de présentation du stage. Le contenu et les formateurs peuvent légèrement varier, notamment en fonction de l'équipe de formation et des demandes des stagiaires.